

Le mercredi 30 novembre 2022 à 16h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Guy CAMUS, Maire.

Présents : Mesdames BERNARD Marie-Claude, BENOIT Francine, MUTEREL Nadine, messieurs CAMUS Guy, LANEAU Philippe, DEVIE Jean, SAMYN Philippe, JADART Michel, MATHIEU Laurent et PAIN Anthony.

Secrétaire de séance : Monsieur LANEAU Philippe

Ordre du Jour :

- APPROBATION PROCES-VERBAL DU 07 OCTOBRE 2022
- REZOMOBICOOP
- RECLAMATION D'UN HABITANT
- COLIS DE NOËL
- LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL N° 14 PLACE DE LA MAIRIE
- CIRCUIT DES ARDENNES
- COMMISSION BATIMENTS/ENVIRONNEMENT/CIMETIERES
- COMMISSION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur LANEAU Philippe est désigné, secrétaire de séance.

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2022 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- REZOMOBICOOP

La Communauté de Communes des Crêtes Pré ardennaises est venue présenter en mairie le dispositif REZOPOUCE qui permet de partager ses trajets du quotidien, de créer des liens sociaux, de proposer une complémentarité aux moyens de transport déjà existants, et de lutter contre la pollution atmosphérique et de créer un dynamisme de territoire.

Un (ou des) arrêt(s) doivent être mis en place pour permettre la montée ou la descente des utilisateurs. Pour tous les arrêts, le temps est limité à la montée ou à la descente des passagers utilisant le dispositif REZO POUCE.

Les conducteurs identifiés par un autocollant REZO POUCE, apposé à l'avant de leur véhicule, sont autorisés à s'arrêter pour faire monter ou faire descendre les utilisateurs du dispositif REZO POUCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

La mise en place du dispositif REZOPOUCE dans le village

Le dispositif REZO POUCE est autorisé à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les arrêts retenus sont les suivants, et au nombre de 2 seulement.

Adresse de l'arrêt	Direction
Arrêt 1 : 18 rue de Chatigny (école)	Seraincourt
Arrêt 2 : En face de la pharmacie (à côté borne de la borne incendie) devant le 20 place de la mairie	Rocquigny

- RECLAMATION D'UN HABITANT

Par lettre recommandée, reçue en date du 14 novembre 2022, une habitante de la rue de la Pisselotte, nous demande la remise en état de son entrée, suite aux travaux effectués dans cette rue. Lecture du courrier.

Après débats, il est demandé à la commission voirie de gérer cette demande. La commission voirie doit prendre contact avec la propriétaire, faire un état « avant et après travaux » et rapporter les dire en conseil municipal.

- COLIS DE NOËL

A ce jour, le nombre de colis ou repas ne sont pas arrêtés. Le nombre sera arrêté le 2 décembre 2022. Cette année, M. LEGROS Thierry, traiteur, assurera les repas qui seront servis le samedi 21 janvier 2023, en salle des fêtes de Chaumont-Porcien. Les Conseillers non bénéficiaires qui souhaitent participer au repas, doivent le faire connaître rapidement. Reste l'organisation des tournées à actualiser ainsi que la date de distribution des colis, qui pourrait se faire à partir du jeudi 22 décembre 2022, selon l'organisation déjà définie.

- LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL N° 14 PLACE DE LA MAIRIE

Vu la vacance de l'appartement appartenant à la commune, depuis le 12 juillet 2022

Vu la demande présentée par Madame LEGROS Evelyne pour louer cet appartement.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré : fixent les montants du loyer et de la caution à 400.00 € à l'unanimité des membres présents moins deux voix contre (messieurs LANEAU et SAMYN).

- CIRCUIT DES ARDENNES

La 48^{ème} édition du circuit des Ardennes, passera dans notre commune, le vendredi 7 avril 2023.

L'autorisation de passage a déjà été envoyée.

L'association sollicite la commune pour une contribution financière.

A l'unanimité des membres présents, aucune subvention ne sera versée à l'association.

- COMMISSION BATIMENTS/ENVIRONNEMENT/CIMETIERES

Monsieur LANEAU Philippe relate les travaux réalisés en 2022 à savoir :

- la réhabilitation de la médiathèque et de l'école de musique
- le couloir d'entrée de la médiathèque. Remerciement à M. PAIN Anthony pour son aide à la pose des panneaux d'OSB
- la signalétique de la médiathèque et de l'école de musique
- le colombarium et le jardin du souvenir
- les portes de l'atelier communal
- le logement 14 place de la mairie

Les travaux en cours et à venir sont :

- la toiture des logements 26 place de la mairie
- l'éclairage du couloir de la médiathèque et de sa signalétique. Actuellement c'est une simple minuterie.
- les piliers à l'arrière de l'église de Chaumont-Porcien

Pour la suite des travaux du logement de la mairie, la commission propose de demander des devis pour terminer la salle de bains.

Prévisions et propositions sur les travaux 2023 :

- Etude en cours pour des pompes à chaleur individuelles. La communauté de communes des Crêtes pré ardennaises subventionne jusqu'en 2026 pour la transition énergétique. Une étude est en cours pour le chauffage de l'école de musique, du béguinage et du salon de coiffure.

- Remplacement porte d'accès au couloir de la médiathèque. Monsieur JADART Michel signale qu'il ne faut pas dépareiller la façade de la mairie. Il faut changer toutes les portes.

Madame MUTEREL Nadine demande pourquoi remettre une porte « accès couloir de la médiathèque », porte qui ne sert à rien. C'est plus joli de faire apparaître le porche.

- Remplacement porte accès à l'étage du 26 place de la mairie

- Remplacement des portes d'entrée de la salle des fêtes.

- Rénovation murs et piliers église de Chaumont-Porcien.

Monsieur Philippe LANEAU, informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues auprès de La Région (volet patrimoine du Pacte Ardennes) et de l'Etat (DETR), pour des travaux sur murs et chapeaux piliers de l'église de CHAUMONT-PORCIEN

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander des subventions auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

ETABLIT le plan de financement comme suit :

<u>Montant de l'opération</u>	10 805.00 € H.T
Région 50%.....	5 402.50 € H.T
Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) 20%.....	2 161.00 € H.T
Autofinancement de la commune 30 %.....	3 241.50 € H.T

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès des organismes cités, les subventions pour les travaux sur murs et chapeaux piliers de l'église de CHAUMONT-PORCIEN

MANDATE Monsieur le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Monsieur Philippe LANEAU, informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues auprès de La Région (volet patrimoine du Pacte Ardennes) et de l'Etat (DETR), pour le remplacement des portes de la salle des fêtes et porte du bâtiment 26 place de la mairie de Chaumont-Porcien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander des subventions auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

ETABLIT le plan de financement comme suit :

<u>Montant de l'opération</u>	18 501.00 € H.T
Région 50%.....	9 250.50 € H.T
Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) 20%.....	3 700.20 € H.T
Autofinancement de la commune 30 %.....	5 550.30 € H.T

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès des organismes cités, les subventions pour les travaux cités en objet.

MANDATE Monsieur le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

- COMMISSION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Présentation des projets pour l'année 2023 par M. DEVIE Jean. Rencontre avec trois entreprises sur le terrain.

Réfection de plusieurs rues et routes sur la commune de Chaumont-Porcien. Rue en trait mauvais état, déformations chaussées, trous formés et en formation.

Suite aux constats, une réfection complète est nécessaire, pour les secteurs suivants :

Commune rattachée de WADIMONT

- Rue des juifs (plan N° 1)
- Rue du haut vent (plan N° 2)
- Chemin du château d'eau (plan N° 3)

PAGAN

- Route de pagan (plan N° 4)
- Rue Etant de PAGAN (plan N° 5)

PLACE A LYS

Limite de GIVRON (plan N° 6)

ROUTE DE MAUROY (plan N° 7)

ROUTE DE PAGAN (belouma. PLAN N° 8)

ROUTE DE PAGAN (la fabrique) PLAN N° 9

Suite à la prévision des travaux de voiries à réaliser en 2023,

Une subvention peut être obtenue auprès de l'Etat pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des travaux de voiries communales

Le coût des travaux s'élève à la somme de 79 600.00 € H.T

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

<u>Montant de l'opération</u>	79 600.00 € H.T
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 30%.....	23 880.00 € H.T
Autofinancement de la commune 70%.....	55 720.00 € H.T

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès de l'Etat, la subvention pour les travaux de voiries communales,

MANDATE Monsieur Le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Monsieur Guy CAMUS, maire, informe les membres présents que des subventions peuvent être obtenues auprès de la communauté de communes des Crêtes Pré ardennaises sur les fonds de concours, pour les travaux qui viennent d'être votés, à savoir :

- Travaux de voiries sur la commune de WADIMONT, les routes de PAGAN, PLACE A LYS, MAUROY

Le taux d'aide est au maximum 50% du coût restant à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander des subventions auprès de la Communauté de Communes des Crêtes Pré ardennaises sur les fonds de concours. Taux d'aide est au maximum 50% du coût restant à charge de la commune.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Montant de l'opération : 79 600.00 € H.T

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 30% (demandée non accordée) : 23 880.00 € H.T

Fonds de concours : 10 000.00 € H.T

Autofinancement de la commune du reste à charge : 45 720.00 € H.T

AUTORISE Monsieur Le Maire, à solliciter auprès de la communauté de communes des Crêtes pré ardennaises, le fonds de concours, pour les travaux de voiries communales,

MANDATE Monsieur Le Maire, pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Monsieur JADART Michel fait remarquer, que suite à la réclamation d'un usager, rue de la pisselotte, il faut être vigilants sur les entrées de cours.

Monsieur LANEAU Philippe fait remarquer qu'il n'y a jamais de compte rendu de la commission voirie. Madame MUTEREL Nadine est d'accord avec cette remarque.

Monsieur LANEAU Philippe précise, pour faire plus simple, au lieu de faire venir 3 entreprises de TP, il suffirait de prendre un maître d'œuvre qui établirait un descriptif et ensuite d'envoyer ce document pour consultation aux entreprises.

Monsieur JADART Michel n'est pas d'accord de payer un maître d'œuvre pour ne rien faire après.

Point supplémentaire à l'ordre du jour

- DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'assurer le paiement des travaux de la toiture du 26 place de la mairie, un jeu d'écriture est nécessaire ;

Diminution de crédit sur : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 022 (dépenses imprévues) 10 000 €

Article 60632 (fourniture de petit équipement) 6 755 €

Augmentation de crédits :

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) 16 755 €

Augmentation de crédit sur : SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) 16 755 €

Article 21318 (autres bâtiments publics) 16 755 €

Ecritures budgétaires acceptées à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur JADART Michel : Comment vont s'organiser les travaux de printemps avec le peu de personnel actuellement ?

Il y a toujours autant de poubelles à Sainte Olive. Il faut installer un bac de tri.

Bois de Saint Berthauld ? quand seront terminés les travaux ?

Monsieur LANEAU informe de la difficulté pour M. CLARAT de trouver des bucherons.

Madame BENOIT Francine informe qu'un don du sang est organisé à Chaumont-Porcien, le mercredi 14 décembre 2022 à la salle des fêtes.

Madame BERNARD Marie-Claude signale que le lampadaire du 3 rue de grain n'est toujours pas en service. Fils décroché du poteau.

Monsieur LANEAU Philippe informe du projet « fonds verts » de l'Etat, opérationnel en 2023 et doté de 2 Md€ de crédits. Ce fonds doit aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, et à adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Les éclairages publics font partis des « fonds verts ». Il sera possible de demander des aides.

Madame MUTEREL Nadine, bénévole pour la médiathèque de Chaumont-Porcien, informe les membres présents de la nuit de la lecture au niveau national qui doit se dérouler du jeudi 19 au dimanche 22 janvier 2023. Possibilité de faire une animation à la médiathèque : Venue d'une conteuse pour l'occasion et rassemblement convivial autour d'un braséro. La commune est sollicitée pour financer l'organisation de ce thème. Le coût pour la conteuse serait de 150 à 200 euros.

Monsieur SAMYN Philippe fait remarquer que l'on entend parler que de la médiathèque et que la commune a déjà beaucoup financé.

Il faut rappeler que la commune a signé une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental des Ardennes, et le budget de fonctionnement est 1€ par habitant. Lorsque la ligne budgétaire sera dépassée, il n'y aura plus de crédits affectés.

Le coût de la venue de la conteuse est d'environ 150 à 200 €.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité moins une abstention le financement de la conteuse pour la médiathèque.

Monsieur DEVIE Jean signale qu'il faut penser à la location des 4 hectares pour la vente d'herbe, début 2023.

Il demande aussi qui entretient le parking du terrain de football ? Réponse l'entretien est à la charge de la commune.

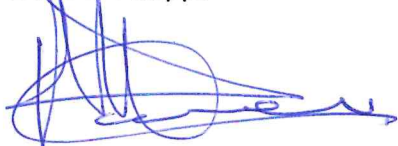
Le cadastre papier est à jour. Désormais, possibilité de consulter en mairie de Chaumont-Porcien, le cadastre de Wadimont, Logny-Les-Chaumont, Adon, Mauroy. Le fichier informatique 2022 est à jour également.

Concernant les problèmes d'élagage, chaque propriétaire concerné est destinataire d'un courrier en recommandé avec accusé de réception. Si les travaux d'élagage ne sont pas réalisés avant le 31 janvier 2023, il sera procédé à l'exécution forcée des travaux d'élagage à leurs frais.

Monsieur LANEAU Philippe signale que la ruelle vignon et la sortie de cour de la ferme Marquigny sont toujours sales. Lors de forte pluie, l'eau boueuse provenant de la cour de M. Marquigny, longe la maison du coin et prend le sens interdit. Autre problème, la route est pleine de terre et les caniveaux pleins de cailloux.

Séance levée à 18H00.

Le secrétaire de séance
LANEAU Philippe



Le Maire
CAMUS Guy

